

PROCEDURE D'AUDIT QUALIDATA

Sommaire :

1	L'audit QualiData	2
1.1	Principe de fonctionnement :	2
1.2	Organisation :	3
2	La qualification QualiData	3
3	Annexe 1 : Définition de l'échantillon	4
3.1	Rappel de la règle internationale	4
3.2	Ajouts de GS1 France.....	4
3.3	Cas d'un nouveau contrôle.....	4

Toute demande de réalisation de l'audit QualiData ou de la qualification QualiData peut être adressée à benjamin.couty@gs1fr.org

1 L'AUDIT QUALIDATA

L'audit QualiData est une prestation proposée par GS1 France permettant de vérifier et de mesurer le niveau de la qualité des données gérées par l'industriel. A partir de contrôles effectués sur un échantillon représentatif de produit (voir annexe 1), GS1 France vérifie l'exactitude des données renseignées dans la fiche-produit et établit un rapport d'audit de la qualité des données.

Les contrôles effectués sur les produits sont :

- Vérification du code à barres, du libellé long (cohérence du libellé avec le produit), du contenu net (cohérence de contenu net avec ce qui est indiqué sur l'emballage conformément aux règles GS1 - UC uniquement), de la brique GPC et de la hiérarchie (lot consommateur, carton et palette uniquement)
- Mesure des produits (Hauteur / Largeur / Profondeur)
- Pesage des produits (Poids brut)

Pour ces 2 derniers contrôles, des tolérances définies par GS1 sont appliquées. Ces tolérances sont présentées dans la formation GS1 France « *Les standards GS1 GDSN pour la qualité des données* » et le guide « *Règles de mesure des unités commerciales* » disponible sur le site de GS1 France (<https://www.gs1.fr/Publications/Publications/Regles-de-mesure-des-unites-commerciales>).

Les contrôles effectués sur la palette sont la vérification du code à barres, les mesures et la hiérarchie. Le contrôle du poids se fait à partir du poids vérifié de l'unité de rang inférieur (généralement le carton) et du poids du support.

1.1 Principe de fonctionnement :

1. L'adhérent réserve un lieu (salle dédiée, emplacement dans l'entrepôt ou le magasin, ...) pour l'équipe d'inspection GS1 France.
2. Les produits à contrôler (unités consommateur, lots, cartons, palette) sont installés par l'adhérent dans le lieu retenu. Si nécessaire, le matériel de sécurité adéquat doit être prévu par l'adhérent.
3. GS1 France se présente chez l'adhérent avec le matériel adéquat (PC, balance, pied à coulisse et lecteur de code à barres).
4. GS1 France installe le matériel (nécessité d'avoir, dans le lieu retenu, une prise électrique et une table pour installer et brancher le matériel).
5. GS1 France effectue les contrôles (vérification, mesure, pesage) de l'unité consommateur, du lot, du carton, de la palette.
6. Saisie des données dans l'outil informatique et dans le fichier Excel proposé par GS1.
7. Vérification des écarts par GS1 France

8. Envoi d'un rapport d'audit rédigé par GS1 France à l'adhérent

1.2 Organisation :

- 2 personnes de GS1 France sont nécessaires pour effectuer les contrôles en entreprise.
- Une journée est nécessaire pour l'inspection de 20 hiérarchies logistiques dans une entreprise.

2 LA QUALIFICATION QUALIDATA

L'industriel peut, s'il le souhaite, finaliser sa démarche Qualité des données par une qualification QualiData. Cette qualification, conforme aux spécifications GS1, garantit la capacité d'une entreprise à produire des données de qualité.

La procédure suivie pour cette qualification est la suivante :

- L'entreprise définit avec GS1 France une date pour le démarrage du contrôle de ses produits. Dix jours avant cette date, l'entreprise communique les données associées à l'échantillon.
- GS1 France réalise les contrôles (ces derniers sont identiques à ceux décrits dans la partie « Procédure d'audit QualiData ») et informe l'entreprise par l'envoi de rapports écrits signalant le résultat des contrôles et les erreurs rencontrées. Seule la liste des erreurs figurera dans les rapports de GS1 France, non leurs corrections (exemple d'erreur remontée dans le rapport : « Pour ce GTIN, la hauteur de l'unité consommateur est incorrecte »). L'entreprise dispose alors d'un délai de 90 jours à partir de l'émission du premier rapport pour communiquer les nouvelles données corrigées.
- Les produits en erreur doivent être conservés jusqu'à la résolution des erreurs
- Au-delà de 50 % des fiches produits en erreur sur le premier contrôle, après correction de ces erreurs, un nouvel échantillon devra être soumis à la qualification.
- Lorsque les données contrôlées de la fiche produit sont déclarées conformes dans le délai imparti, GS1 France attribue la qualification « Qualité des données GDS ».

Cette qualification est attribuée pour une durée indéterminée. Elle pourrait toutefois être remise en cause dans le cas où au moins 2 distributeurs informeraient GS1 France d'une baisse significative et durable de la qualité des données déclarées. Dans cette situation, GS1 France effectuerait à nouveau les contrôles sur la base des règles définies ci-dessus.

Cette qualification étant conforme aux règles et méthodologies définies par GS1, l'industriel qui l'a obtenu peut s'en prévaloir auprès de ses clients de pays autres que la France.

3 ANNEXE 1 : DEFINITION DE L'ECHANTILLON

3.1 Rappel de la règle internationale

La taille de l'échantillon retenue est $(\sqrt{n} + 0,1n)$ unités consommateurs (n = nombre d'unités consommateurs standard) pour chaque gamme de produits. Chaque unité consommateur doit être accompagnée d'au moins une hiérarchie logistique complète.

Pour chaque gamme de produits, l'échantillon devra aussi tenir compte :

- Du type de conditionnement : Unité consommateur (UC) à conditionnement rigide, UC à conditionnement flexible, UC suspendue, UC cylindrique, UC lot consommateur.
- Du type de mesure associé au contenu de l'unité consommateur (poids net, poids net égoutté, volume, à l'unité)
- Des formes de conditionnement différentes (ex : crème en tube et en pot de 200 ml dans les 2 cas).

3.2 Ajouts de GS1 France

A ces règles, GS1 France propose d'ajouter les bonnes pratiques suivantes :

- L'échantillonnage devra être représentatif de la variété des produits dans la gamme et également de la quasi totalité de la gamme. Par exemple : 20 produits qui couvrent 80 % de la gamme (en considérant les déclinaisons « parfum », « variété », ... d'un produit ayant les mêmes dimensions et poids).
- Pour un contrôle physique, le retour d'expérience du pilote en France montre que l'on peut traiter 20 produits en une journée.
- Pour initier le processus, une première analyse sera faite sur le permanent. Ensuite, les contrôles suivants pourront intégrer des produits promotionnels qui ont des référents en produit permanent. Il faudra cependant faire attention au caractère temporaire de la promotion qui doit rester disponible entre le moment où elle rentre dans l'échantillon et où le contrôle est réalisé.

3.3 Cas d'un nouveau contrôle

Si, après l'audit initial ou la qualification initiale, un nouvel audit ou une nouvelle qualification QualiData s'avère nécessaire, la composition de l'échantillon pour ce nouvel audit (ou cette nouvelle qualification) doit obligatoirement être différente.